



Arrêté CONC_2024_58

Le Président
Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 15 juillet 2024,

Arrêté portant composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'Assistant Territorial Socio-Éducatif - Session 2024.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU Le Code général de la fonction publique**
- **VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du Code général de la fonction publique,
- **VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié** relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- **VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006** modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- **VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007** modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
- **VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010** modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,
- **VU le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013** modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des Assistants Territoriaux Socio-Éducatifs,
- **VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

- **VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de Gestion,
- **VU l'arrêté du 19 juin 2007** modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU l'arrêté du 26 juillet 2007** fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,
- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de Gestion des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2024_18 du 13 mars 2024**, portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des Centres de gestion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du concours sur titres avec épreuve d'Assistant Territorial Socio-Éducatif - Session 2024,
- **VU l'arrêté CONC_2023_43 du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté CONC_2024_18 du 13 mars 2024**, portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des Centres de gestion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du concours sur titres avec épreuve d'Assistant Territorial Socio-Éducatif - Session 2024.



ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury du concours sur titres avec épreuve d'Assistant Territorial Socio-Éducatif - Session 2024, est composé de la façon suivante :

PRÉNOM / NOM	FONCTION / COLLECTIVITE
Collège des Elus	
Maryline CZURKA	Adjointe au Maire de Vitrolles
Bernard DESTROST	Président Maire de Cuges-les-Pins
Magali GIORGETTI	Présidente suppléante Adjointe au Maire de Port-de-Bouc
Michel LAN	Maire de La Destrousse
Dominique MATÉO	Adjointe au Maire de Cassis
Christian NERVI	Maire de Lamanon
Aline PELISSIER	Maire d'Eygalières
Sandrine POZZI	Adjointe au Maire d'Eyguières
Denis RUIZ	Conseiller Municipal – Mairie de Venelles
Collège des Fonctionnaires	
Lionel BARBERA	Directeur – Maison Départementale de la Solidarité Aix-en-Provence
Karine BONIFACINO	Directrice CCAS – Mairie de Lançon-Provence
Malika BOUNNECHE	Inspecteur de Tarification Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Fabienne COLLETO	Directrice - Maison Départementale de la Solidarité d'Aubagne
Lionel DHO	Responsable Division Insertion par l'Emploi Innovation Solidaire Métropole Aix-Marseille-Provence
Marie DIDIER	Directrice pôle « Grandir ensemble » CCAS d'Avignon
Azzedine HAMMACHE	Chargé de mission – Région Sud PACA
Aurore LEBLANC	Représentante de la catégorie A
Véronique PONZÉ	Directrice - CCAS de Saint-Rémy-de-Provence
Collège des Personnalités Qualifiées	
Cécile ALMODOVAR	Cadre socio-éducatif – Département des Bouches-du-Rhône
Romain BAUMIER	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
Guillaume BIOUD	Directeur – CIAS Pays de Martigues
René CAVALLO	Directeur éducation, petite enfance (à la retraite) Mairie de Meyreuil
Rachida CHERROUF	Directrice pôle action éducative et vie scolaire Mairie d'Ambérieu-en-Bugey
Sophie CONTE	Directrice générale des services déléguée en charge de l'intérêt métropolitain Métropole Aix-Marseille Provence
Jean-Michel MATTALIA	Représentant du CNFPT
Matthieu PESSONNIER	Directeur de l'autonomie – CCAS de Marseille
Eric RAY	Cadre socio-éducatif – Département des Bouches-du-Rhône

- ARTICLE 2 :** Sous l'autorité du jury, des examinateurs associés pourront être désignés par arrêté, en plus des membres du jury mentionnés ci-dessus, pour participer aux épreuves.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, de la délégation régionale du CNFPT, de France Travail et sera diffusé sur le site Internet du CDG 13.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de sa date de publication.
- ARTICLE 5 :** La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les collectivités du département, aux Centres de gestion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.



Georges CRISTIANI

